



Doc. 15026
29 janvier 2020

Disparitions d'enfants réfugiés ou migrants en Europe

Amendement¹ n° 1

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 4.1, insérer le paragraphe suivant:

«les normes de protection les plus exigeantes soient accordées à l'ensemble des enfants réfugiés ou migrants, indépendamment de leur statut;»

1. 2020 - Première partie de session

